

N° 8649²
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

P R O J E T D E L O I

portant modification :

1° de la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

2° de la loi du 21 juillet 2023 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur

* * *

AVIS DU COLLÈGE VÉTÉRINAIRE
(27.11.2025)

Madame la Ministre,

Lors de sa réunion du 11 novembre 2025, le Collège vétérinaire a examiné le projet de loi mentionné en objet.

S'agissant de la transposition en droit national d'une directive européenne dans ce domaine, le Collège vétérinaire n'a pas d'observations particulières à formuler.

Cependant, il souhaite mettre à profit cette occasion pour attirer l'attention sur la nécessité, devenue urgente pour le secteur vétérinaire, d'instaurer un cadre législatif régissant certaines professions para-vétérinaires, à l'instar de celui applicable à la profession d'infirmier.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Collège vétérinaire,
Jacob VEDDER
Président

